

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le

ID : 044-214400756-20250109-2_2025-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents11
votants12

L'an deux mil vingt-cinq, le **NEUF JANVIER**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 janvier 2025

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly HUGRON Dominique GRIMAUD Sylvie
BOMMÉ Jean-Paul

ABSENTS EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy (pouvoir à LALLOUÉ Jean-Marc)

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HAMON Sylvain

OBJET :

2/2025

**CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE : DEMANDE DE FONDS DE
CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIANT-DERVAL**

M. le Maire rappelle que par délibération 59/2024 du 28 novembre 2024, la commune avait sollicité une subvention de fonds de concours auprès de la Communauté de Commune d'un montant de 30 000 €.

Or, il s'avère que le projet de construction d'une maison médicale est éligible au fonds de concours spécifique « Santé » pour lequel les montants de subvention accordés ne sont plus plafonnés à 30 000 € comme c'est le cas pour un fonds de concours « classique » pour la commune d'Issé.

Il est ainsi possible de solliciter une subvention à hauteur de 50 000 € au titre de ce fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

RETIRE la délibération 59/2024 du 28 novembre 2024

S'ENGAGE à réaliser les travaux de construction d'une maison médicale pour un montant de 576 700 € HT sur les exercices 2025 et 2026

SOLLICITE une subvention de fonds de concours à hauteur de 50 000 € sur ce projet selon le plan de financement HT ci-dessous :

Construction d'une maison médicale – Plan de financement HT de la Commune d'Issé

Dépenses		Recettes	
Travaux	576 700 €	Subvention DETR accordée	105 000 €
		Subvention Fonds de concours sollicitée	50 000 €
		Autofinancement de la commune	421 700 €
TOTAL	576 700 €	TOTAL	576 700 €

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

